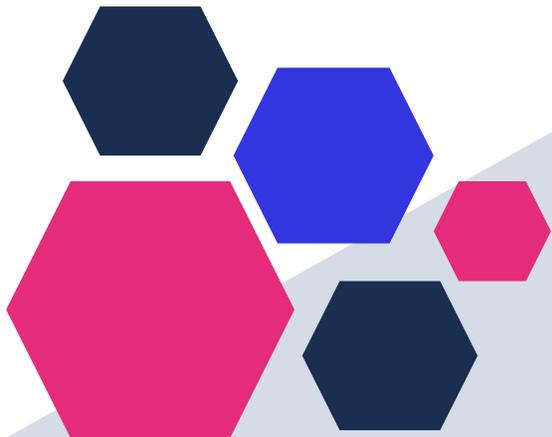
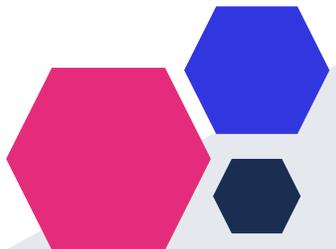


LES RDV DE L'UNPI 49

La déclaration 2024 des revenus fonciers 2023
Présentée par Marcel CRASNIER



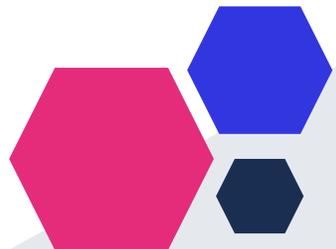
- Remplir le formulaire 2044
- Le doublement du déficit foncier
- Les nouveautés 2024
- Déduction des frais de déplacement



Le doublement du déficit foncier

Doublment du déficit imputable sur les salaires à 21 400 €. L'impôt va décupler et non baisser!

	Sans doublement du déficit.		Avec doublement du déficit.	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Salaires imposables	26 700	26 700	26 700	26 700
Loyers	10 000	10 000	10 000	10 000
Travaux	30 700	0	30 700	0
Loyers imposables	0	0 via déficit provisionné	0	10 000
Déficit imputable sur les revenus	10 700	0	20 700	0
Déficit provisionné	10 000	0	0	0
Revenu imposable	(26700-10700) = 16 000	26 700	6000	36 700
Impôt	2	1 711	0	4 604
Prélèvements sociaux	0	0	0	1 720
Impôt total		1 713 €		6 324 €



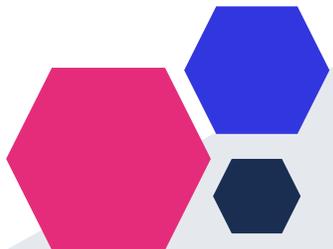
Les nouveautés 2024

Ligne 112bis : En cas d'option : dont dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D.

Ligne 224bis : En cas d'option : dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D (remplir la rubrique 400).

Ligne 434 : Dont dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J + case K.

Ligne 435 à 442 : restructuration dont ligne 436 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 € + ligne 434 avec un maximum de 21400 €.



Déduction des frais de déplacement

REVENUS FONCIER 20__

**Détail des frais de déplacements pour réparation, entretien et amélioration
concernant les logements loués en 20__**

Immeuble n° 1

Logement 1	Date	Objet des travaux	Distance KM
Déplacement 1			
Déplacement 2			
Déplacement 3			

Immeuble n° 2

Logement 2	Date	Objet des travaux	Distance KM
Déplacement 1			
Déplacement 2			
Déplacement 3			

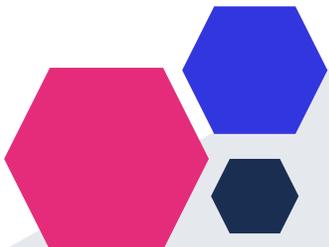
Total distance parcourue : _____ km

Véhicule utilisé, puissance fiscale : _____ CV

N° immatriculation du véhicule : _____

Valorisation kilométrique : _____ €/km

TOTAL A DEDUIRE : _____ €



Questions ?

Nous vous remercions de votre participation.

Prochaine date
SEPTEMBRE 2024

